CHARLEROI
URBANISME

Ville de Charleroi.

**N/REF :** CPURB/2026/0827.

Wallonie

**Avis d'annonce de projet (annexe 25).**

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial (CoDT), le Collège communal est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Monsieur Hendrik VANTHUYNE a introduit une demande ayant trait à un bien sis Rue Emmanuel Jacquet, 31 à 6044 Roux et cadastré 19 B 813B2.

Le projet consiste en : Régularisation de la pose d'une brique nuancée sur isolant sur l'ensemble des façades, de la construction de murs de clôture en avant-cour et de la modification de baies au niveau du pignon ; l'annonce de projet présente les caractéristiques suivantes :

- Elle est organisée pour le(s) motif(s) suivant(s) :

  La demande s'écarte des prescriptions du Schéma d'Orientation Local référencé 52011-PCA-0062-01 concernant les points suivants :

  - Absence de soubassement sur l'ensemble des façades ;
  - Construction de murs de clôture en zone de recul dont la hauteur excède 80 cm ;

- Elle est réalisée en vertu de l'article D.IV.40. §1er, 2° du Code du Développement Territorial.

L'annonce de projet se déroule du **24/11/2026 (date début affichage) au 14/12/2026 (date fin)**.

Le dossier peut être consulté, pendant la période d'annonce, les jours ouvrables, uniquement sur rendez-vous à prendre au plus tard 24 heures à l'avance via l'adresse mail suivante : permisurbanisme@Charleroi.be ou par téléphone (071/86.38.00), à la maison communale annexe - Place Jules Destrée 1 à 6060 Gilly – rez-de-chaussée, service de l'Urbanisme. Les copies de documents via smartphones ou appareils photographiques personnels sont interdites.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Ornella CHIARAVALLE, téléphone : 071/86.38.00, mail : permisurbanisme@Charleroi.be, dont le bureau se trouve à l'adresse mentionnée précédemment.

Les réclamations et observations écrites, qui porteront la mention CPURB/2026/0827, sont à envoyer, datées ainsi que signées et incluant l'adresse de correspondance postale, du 30/11/2026 au 14/12/2026 au Collège communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège communal de Charleroi, Hôtel de Ville de Charleroi, Service de l'Urbanisme, Place Vauban, 14-15 - 6000 Charleroi.
- Par courrier électronique (seul le format PDF sera accepté pour les pièces jointes intégrées au courriel) à l'adresse suivante : PermisUrbanisme@Charleroi.be.

En date du 30/10/2026

Le Directeur général f.f.,

(s) Frédéric FRAITURE

ADMINISTRATION COMMUNALE DE CHARLEROI

Pour le Bourgmestre,
Par délégation, en vertu de
l'art. L.1132-4 du C.D.L.D.

(s) Maxime FELON,
7e Échevin

**CONTACT**
Cellule Technique
Service de l'Urbanisme

Place Jules Destrée, 1
6060 GILLY
T. 071/863800
Mail : PermisUrbanisme@Charleroi.be

CHARLEROI
URBANISME



N° de dossier : CPURB/2026/0827.

**DÉCISION DE NE PAS IMPOSER UNE ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT.**

Demande de Monsieur Hendrik VANTHUYNE en vue d'obtenir le permis d'urbanisme pour : Régularisation de la pose d'une brique nuancée sur isolant sur l'ensemble des façades, de la construction de murs de clôture en avant-cour et de la modification de baies au niveau du pignon à : Rue Emmanuel Jacquet, 31 à 6044 Roux.

En application des dispositions des articles D.65. et R.21 du Livre Ier du Code de l'Environnement : Dispositions communes et générales, le Collège communal porte à la connaissance de la population que la demande dont question ne nécessite pas d'étude d'incidences sur l'environnement pour les motifs suivants :

*Au vu de la notice et des plans annexés à la demande, ce projet n'aura pas d'incidences probables directes et indirectes notamment sur l'homme, la faune et la flore, le sol, l'eau, l'air, le climat et le paysage, les biens matériels et le patrimoine culturel ainsi que sur l'interaction entre ces facteurs.*
*Au regard de ces différents éléments, le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et il n'est, dès lors, pas nécessaire de réaliser une étude d'incidences.*

Charleroi, le 17 Novembre 2026

Le Directeur général,
Par délégation

ADMINISTRATION COMMUNALE DE CHARLEROI - HAINAUT -

Pour le Bourgmestre,
Par délégation, en vertu de
l'art. L.1132-4 du C.D.L.D.

(s) Frédéric FRAITURE,
Inspecteur général

(s) Tanguy LUAMBUA,
9ème Échevin

**CONTACT**
Cellule Technique
Service de l'Urbanisme

Place Jules Destrée, 1
6060 GILLY
T. 071/863800
Mail : PermisUrbanisme@Charleroi.be

**ANNEXE**